



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable à une déclaration d'utilité publique « réserve foncière » concernant
l'aménagement du secteur de la pointe de Mudaison sur la commune de Mauguio,
portée par la communauté d'agglomération Pays de l'Or

Il sera procédé du lundi 22 mai 2023 à 8h00 au vendredi 9 juin 2023 à 17h00, soit durant 19 jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique « réserve foncière », présentée par la communauté d'agglomération Pays de l'Or, concernant l'aménagement du secteur de la pointe de Mudaison à Mauguio.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est M. Didier LALOT, ingénieur de travaux publics de l'État, retraité.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le registre seront déposés pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Mauguio, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture des bureaux, lundi et mercredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, mardi et jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30, vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le samedi de 10h00 à 12h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les personnes intéressées peuvent également adresser, par correspondance, leurs observations au commissaire enquêteur qui les joindra au registre :

M. Didier LALOT, Commissaire enquêteur
« secteur pointe de Mudaison »
Hôtel de ville
place de la Libération
Charles de Gaulle BP 20
34132 Mauguio cedex

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public à la mairie de Mauguio, aux permanences fixées aux dates et heures suivantes, :

- le mardi 23 mai 2023 de 8h30 à 12h00,
- le mercredi 31 mai 2023 de 14h00 à 17h30,
- le vendredi 9 juin 2023 de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande dûment motivée.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Mauguio ou il pourra y être consulté.